

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **10 mai 2017 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Jean-Pierre Vallée	préfet
Alexandre Cusson	maire de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Robert Corriveau	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jocelyn Chamberland	représentant de Saint-Guillaume
François Bernard	maire de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

EST ABSENT MONSIEUR :

Félicien Cardin maire de Saint-Bonaventure

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction
Mme Valérie Carrère, coordonnatrice à l'aménagement

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 12 avril 2017**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 4 avril 2017**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
 - A) Comptes à payer & rapport biennuel sur les revenus et dépenses 2017- dépôt
- 7. Administration**
 - A) MRC-820 Règlement abrogeant le MRC-216 relatif à la nomination du préfet suppléant par scrutin secret / Adoption
 - B) FDT 2016-2017 / Reddition de compte et rapport d'activité annuel / Adoption

C) PAIR / Achat du logiciel

8. Évaluation

A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

A) Rapport du comité d'aménagement (CAM)

B) Rapport du comité technique du PDZA

C) Approbation de modifications à des règlements et de plan d'urbanisme

C.1) Saint-Cyrille-de-Wendover

Règlement no 230-175.1

Créer la zone résidentielle Rb12

D) PIIRL / Suivi

10. Gestion des cours d'eau

A) Entente avec la MRC de Nicolet-Yamaska relative à la gestion de travaux branche du Fronteux, cours d'eau Tessier / Autorisation de signature

B) Protocole d'entente intermunicipale concernant des services d'inspection en matière de cours d'eau / Autorisation de signature

B.1) Lefebvre

B.2) Sainte-Brigitte-des-Saults

B.3) Saint-Germain-de-Grantham

11. Matières résiduelles

12. Sécurité publique

13. Développements économique, social et culturel

A) Culturel

A.1) Rapport du comité culturel (9 mai)

A.2) Entente de développement culturel 2018-2020 / Intention d'intérêt

B) Défi Santé / Cadre de référence en saine alimentation / Adoption

C) Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2017 – Volet II

14. Correspondance

A) Demande d'appui

B) Information générale

15. Divers

16. Période de questions

17. Levée de la séance

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC11690/05/17

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017
MRC11691/05/15

Il est proposé par André Deslauriers
 Appuyé par Thérèse Francoeur
 Et résolu

D'adopter et signer, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 12 avril 2017.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 4 AVRIL 2017

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 4 avril 2017, tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 9 mai 2017, est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de mai 2017. Il n'y a pas de question.

Mai 2017

Factures incompressibles acquittées	590 797,60 \$
Factures approuvées	49 692,21 \$
Rémunérations	6 890,10 \$
Allocations de dépenses	3 445,05 \$
Remboursement des dépenses	242,55 \$

RAPPORT BIANNUEL SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière a transmis aux membres du conseil, le rapport biannuel sur les revenus et les dépenses de la MRC en conformité à l'article 176.4 du *Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1)* et au règlement MRC-754.

7. ADMINISTRATION

A) MRC-820 RÈGLEMENT ABROGEANT LE MRC-216 RELATIF À LA NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT PAR SCRUTIN SECRET – ADOPTION **MRC11692/05/17**

ATTENDU QUE le conseil considère opportun d'abroger le règlement MRC-216 relatif à la nomination du préfet suppléant par scrutin secret;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil le 12 avril 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement a, à ce moment, été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance et que tous les membres du Conseil présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Alexandre Cusson
 Appuyé par Jean-Guy Hébert
 Et résolu

Que le présent règlement portant le numéro MRC-820 intitulé : «Règlement MRC-820 abrogeant le règlement numéro 216 relatif à la nomination du préfet suppléant par scrutin secret» soit adopté.

ADOPTÉ

B) FDT 2016-2017

Reddition de compte et rapport d'activité annuel – Adoption

mrc11693/05/17

ATTENDU la signature de l'Entente relative au fonds de développement des Territoires (FDT) entre la MRC de Drummond et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, le 14 juillet 2015;

ATTENDU QUE la MRC a reçu, pour l'année financière 2016-2017, un montant de 931 286 \$ du MAMOT et de 78 700 \$ suite à la fermeture de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Centre-du-Québec;

ATTENDU que la MRC a procédé à l'adoption de priorités d'intervention 2016-2017, le 22 juin 2016, en respect de l'article 9 de ladite entente;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'adoption, le 25 novembre 2015, de la dernière version d'une entente de délégation 2016-2019 entre la MRC de Drummond et la Société de Développement économique de Drummondville, pour des services visant à favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu, en respect de l'article 20 de l'Entente, de soumettre au MAMOT une reddition de compte des activités de la MRC et de la SDED pour la période 2016-2017 en lien avec les obligations liées au FDT;

Il est proposé par François Bernard

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

De transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire sa reddition de compte de même que le rapport d'activités 2016-2017 tels qu'approuvés en séance du conseil et en respect de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉ

C) PAIR

Achat du logiciel

mrc11694/05/17

ATTENDU QUE le programme Pair est un service gratuit d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé, les abonnés recevant ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour ;

ATTENDU QUE le programme Pair favorise le maintien à domicile des aînés et se veut un service ayant fait ses preuves à la grandeur du Québec;

ATTENDU QUE seize municipalités de la MRC de Drummond ont manifesté leur intérêt à la mise en place de ce service pour leur communauté;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a accepté de devenir l'organisme porteur, soit une agence Pair pour les municipalités participantes (résolution mrc11347/04/16);

ATTENDU QUE le comité provincial Pair devait mettre à la disposition de la MRC de Drummond gratuitement le logiciel servant à la réalisation des appels. Toutefois, les municipalités devaient déboursier une somme annuelle de mise à jour et de soutien pour ce logiciel;

ATTENDU QUE depuis, *Somum Solution*, propriétaire de la technologie derrière le logiciel du programme Pair a procédé à la mise à jour technologique de ce dernier et que les agences Pair seront invitées graduellement à migrer vers la nouvelle plateforme dans le « nuagik »;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a reçu de *Somum Solution* une soumission pour l'acquisition du logiciel du programme Pair, le 27 avril le dernier, et que les coûts des trois premières années d'opération y sont mentionnés;

ATTENDU QUE les coûts associés à l'acquisition du logiciel seront refacturés aux municipalités participantes;

ATTENDU QUE le CAP recommande d'accepter la soumission et d'autoriser le décaissement pour la prochaine année d'opération;

Il est proposé par Benoît Bourque

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le versement d'un montant de 2 500 \$ pour l'acquisition du logiciel du programme Pair à *Somum Solution* pour la première année d'utilisation du logiciel, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018.

De transmettre la présente résolution de même que la soumission aux municipalités participantes afin qu'elles puissent en tenir compte lors des prochains exercices de prévisions budgétaires.

ADOPTÉ

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} mai est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole, M. Alexandre Cusson dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion du 24 avril dernier du comité d'aménagement (CAM).

B) RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE DU PDZA

Prenant la parole Mme Valérie Carrère informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la réunion du comité technique PDZA du 13 avril dernier.

ADOPTÉ

C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS ET DE PLAN D'URBANISME

C.1) Saint-Cyrille-de-Wendover

Règlement no 230-175.1

mrc11695/05/17

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis pour approbation son règlement no 230-175.1 amendant son règlement de zonage no 230;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet de créer la zone résidentielle Rb12 à partir des zones résidentielles Ra19, Ra22 et Ra34;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 230-175.1 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 230-175.1 à la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ

D) PIIRL / SUIVI

La secrétaire-trésorière informe les membres que la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) a été transmise au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le 8 mai dernier.

10. GESTION DES COURS D'EAU

A) ENTENTE AVEC LA MRC DE NICOLET-YAMASKA RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX DANS LA BRANCHE DU FRONTEUX, COURS D'EAU TESSIER

Autorisation de signature

mrc11696/05/17

ATTENDU QUE la branche du Fronteux du cours d'eau Tessier est sous la compétence commune des MRC de Drummond et de Nicolet-Yamaska, puisqu'elle est localisée sur le territoire des Municipalités Saint-Elphège, Saint-Zéphirin et la Ville de Drummondville;

ATTENDU QUE suite aux relevés exécutés par la MRC de Drummond, des travaux d'entretien sont requis pour ce cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond prend en charge la responsabilité de la gestion et de l'exécution des travaux d'entretien requis;

ATTENDU QUE l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* permet d'exercer cette compétence commune via une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la présente entente permet d'éviter la tenue d'une rencontre du Bureau de délégués et d'accélérer les procédures, tout en réduisant les frais pour les MRC concernées;

ATTENDU la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Michel Bourgeois
Appuyé par Alexandre Cusson
Et résolu

D'autoriser le préfet ainsi que la directrice générale à signer l'entente entre la MRC de Drummond et la MRC Nicolet-Yamaska pour la réalisation de travaux d'entretien dans la branche du Fronteux du cours d'eau Tessier.

ADOPTÉ

**B) PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES
D'INSPECTION EN MATIÈRE DE COURS D'EAU – AUTORISATION DE SIGNATURE**

B.1) Lefebvre

mrc11697/05/17

ATTENDU la résolution 17-05-96 de la Municipalité de Lefebvre par laquelle celle-ci manifeste son désir de signer, avec la MRC de Drummond, une entente intermunicipale de services, et plus précisément de requérir les services de celle-ci à titre :

- d'inspecteur en matière de cours d'eau pour la partie de cette compétence qui relève de la municipalité locale, conformément à la politique de la MRC en matière de gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond et la Municipalité de Lefebvre désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1), aux fins de conclure une entente intermunicipale concernant le sujet ci-haut mentionné;

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par François Bernard
Et résolu

D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale conforme aux règles et tarifs applicables par la MRC en fonction des travaux à réaliser.

D'autoriser et mandater le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la présente résolution, incluant une entente intermunicipale conforme à l'expression des attentes des parties.

ADOPTÉ

B.2) Sainte-Brigitte-des-Saults

mrc11698/05/17

ATTENDU la résolution 95.05.2017 de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults par laquelle celle-ci manifeste son désir de signer, avec la MRC de Drummond, une entente intermunicipale de services, et plus précisément de requérir les services de celle-ci à titre :

- d'inspecteur en matière de cours d'eau pour la partie de cette compétence qui relève de la municipalité locale, conformément à la politique de la MRC en matière de gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond et la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1), aux fins de conclure une entente intermunicipale concernant le sujet ci-haut mentionné;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale conforme aux règles et tarifs applicables par la MRC en fonction des travaux à réaliser.

D'autoriser et mandater le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la présente résolution, incluant une entente intermunicipale conforme à l'expression des attentes des parties.

ADOPTÉ

B.3) Saint-Germain-de-Grantham

mrc11699/05/17

ATTENDU la résolution 132.05.17 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham par laquelle celle-ci manifeste son désir de signer, avec la MRC de Drummond, une entente intermunicipale de services, et plus précisément de requérir les services de celle-ci à titre :

- d'inspecteur en matière de cours d'eau pour la partie de cette compétence qui relève de la municipalité locale, conformément à la politique de la MRC en matière de gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond et la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1), aux fins de conclure une entente intermunicipale concernant le sujet ci-haut mentionné;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu

D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale conforme aux règles et tarifs applicables par la MRC en fonction des travaux à réaliser.

D'autoriser et mandater le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la présente résolution, incluant une entente intermunicipale conforme à l'expression des attentes des parties.

ADOPTÉ

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun point n'est discuté.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est discuté.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) CULTUREL

A.1) Rapport du comité culturel (9 mai)

M. Alexandre Cusson dépose et présente le rapport de la rencontre du comité culturel du 9 mai dernier.

A.2) Entente de développement culturel 2018-2020

mrc11700/05/17

ATTENDU QUE la MRC de Drummond souhaite réaliser un nouveau Plan d'action 2017-2019 en lien avec sa politique culturelle;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) souhaite conclure, pour une période de trois (3) ans couvrant 2018 à 2020, une nouvelle entente entre la MRC de Drummond et le MCC en développement culturel;

ATTENDU QUE la MRC réserverait une somme de 20 000 \$ par année dans le cadre de l'entente 2018-2020 avec le MCC, conditionnelle à la contribution équivalente de la part du MCC;

ATTENDU les recommandations du comité culturel;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

De signifier au ministère de la Culture et des Communications l'intention de la MRC de Drummond de conclure une nouvelle entente de développement culturel 2018-2020, de manière à se donner tous les outils et toutes les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de développement culturel.

D'autoriser et mandater le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC tous les documents nécessaires à conclure cette entente.

ADOPTÉ

B) DÉFI SANTÉ

Cadre de référence en saine alimentation – Adoption

mrc11701/05/17

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a à cœur la promotion des saines habitudes de vie et le démontre notamment par son implication au Défi Santé;

ATTENDU QUE lors de l'atelier du printemps avec les directeurs généraux, le 3 mai dernier, une conférence traitant d'un outil pertinent pour les municipalités fut présentée par Madame Lise Delisle, nutritionniste au CIUSS Mauricie-Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE les participants des municipalités locales ont démontré de l'intérêt à se doter de cet outil de gestion, convenu de la pertinence à adopter ce *Cadre de référence sur la saine alimentation pour le milieu municipal* et solliciter la participation de la MRC en appui à leur démarche;

Il est proposé Mario Van Doorn

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

D'adopter le *Cadre de référence sur la saine alimentation pour le milieu municipal* et de transmettre la présente résolution aux conseils locaux afin de les encourager à faire de même pour leur municipalité.

ADOPTÉ

C) PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF POUR 2017 – VOLET II

MRC11702/05/17

ATTENDU QUE la MRC de Drummond offre des services de transport collectif régional sur son territoire depuis 2006;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a adopté un plan de développement du transport collectif, le 22 juin 2016, lequel a été transmis au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2016 (volet II– Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du MTMDET correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et peut atteindre (*choix suivant :*)

- 75 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer moins de 5 000 déplacements
- ou 100 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements
- ou 125 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements
- ou 200 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer 20 000 et 49 999 déplacements
- ou 275 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer plus de 50 000 déplacements.

ATTENDU QUE les modalités du programme 2017 ne sont pas encore connues;

ATTENDU QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits;

ATTENDU QU'en 2016, 4 996 déplacements ont été effectués par ce service;

ATTENDU QUE pour les services de transport collectif, la MRC de Drummond a contribué en 2016 pour une somme de 2 500 \$;

ATTENDU QUE la participation des usagers a été de 12 907 \$ en 2016;

ATTENDU QUE ces données proviennent des états financiers 2016 tels qu'adoptés par la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE pour 2017, le budget prévoit des dépenses de 53 950 \$, 4500 déplacements anticipés ainsi qu'une appropriation du surplus de 21 765 \$;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par François Bernard

Et résolu

D'adopter le rapport d'exploitation 2016 de la MRC de Drummond et le tableau intitulé Calcul de la part des surplus attribuables au MTMDET 2007 à 2016 tels que déposés et d'autoriser la signature des documents par la directrice générale.

De demander au MTMDET de lui octroyer une contribution financière de 25 814 \$ sur la base des modalités 2015, les modalités 2016 n'étant pas encore connues.

De transmettre copie de cette résolution au MTMDET.

ADOPTÉ

14. CORRESPONDANCE

A) DEMANDES D'APPUI

Aucune demande d'appui n'a été recommandée par les membres du comité administratif et de planification.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de mai et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

15. DIVERS

M. Jean-Guy Hébert informe les membres que le tournoi de golf annuel de la MRC de Drummond aura lieu le 17 août prochain et que le départ à la retraite de la vie municipale de certains maires sera souligné lors de l'évènement.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gilles Paul-Hus s'informe de la suite du PDZA, de la fibre optique et pose une question au sujet des hydrocarbures. Monsieur le préfet lui répond.

Mme Michèle Théroix tient à informer l'assistance que plusieurs municipalités ont adopté la résolution sur la distance entre un forage et l'eau potable. Elle en remet un exemplaire au préfet. Cette résolution avait été transmise à toutes les municipalités.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11703/05/17

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 45.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière